

USAGES ET COUTUMES

LES VISITES, LA CONVERSATION — (Suite)

On ne peut, ainsi que quelques personnes le souhaiteraient, composer ici des phrases à l'usage de ceux qui font des visites, qu'ils apprendraient par cœur et qu'ils débiteraient de salon en salon. Ce serait la chose la plus sottise du monde et l'homme le moins intelligent, la femme la plus nulle seront plus intéressants en parlant selon leurs petits moyens, qu'en répétant à la façon des perruches — des phrases toujours les mêmes, alors qu'elles seraient encore tournées par le plus spirituel des académiciens.

Mais on peut tracer de grandes lignes qui aideront les gens à se diriger dans la conversation et, pour ce faire, nous prendrons les avis de quelques personnes aussi compétents qu'illustres.

Écoutez d'abord Shakespeare : "La conversation doit être, dit-il, amusante et gaie sans grossièreté, spirituelle sans recherche ni affectation, libre sans indécence, savante sans pédanterie ni suffisance, si on parle de choses récentes, actuelles, il n'y faut ajouter aucune invention. Telle conversation est trop rare, ajoute le grand écrivain anglais."

Souvent il arrive que de grands bavards, des gens trop loquaces s'emparent d'une personne de l'assemblée et lui tiennent de longs discours, malgré tous les efforts de l'infortuné pour y mettre fin. A ceux-là nous demandons de méditer un peu ce conseil de lord Chesterfield à son fils : "Ne retenez jamais personne par le bouton de son habit ou par la main pour vous faire écouter. Car si les gens ne veulent pas vous entendre vous faites mieux de retenir votre langue que de les retenir."

Si absurde, si polix, si ennuyeuse que soit la conversation engagée, ne manifestez aucune impatience pendant que les autres causent. N'interrompez jamais. Placez votre mot à propos, avec autant de brièveté, de clarté et d'éléance que faire se peut. Il est malséant de garder un mutisme obstiné, mais on n'est pas obligé de parler beaucoup. Et surtout il est très impoli de s'emparer de la conversation et de condamner toutes les autres personnes au silence. Tâchez de ne pas vous engager dans une discussion, si courtoise qu'elle soit. Cela ne veut pas dire que vous deviez cacher vos opinions. Ne dissimulez pas, c'est lâche ; mais n'essayez pas d'imposer vos idées ou de convaincre, cela n'appartient qu'à des gens extrêmement doués. Ne critiquez pas, si gentiment que vous puissiez le faire.

N'ayez pas l'air de noter les inéligances de langue chez les autres ; restez impassible en entendant commettre des fautes de grammaire et de français. En narrant, ne dites jamais : *Vous voyez, vous savez*. Ne prodiguez pas les *alors*. N'ayez pas l'esprit absent. Ne faites répéter que ce que vous n'avez pu entendre ou comprendre, et encore dans le cas seulement où vous avez à répondre. Ne commencez pas une conversation en parlant du temps. Ne parlez pas de vos affaires personnelles, ni de votre famille, ni de matières professionnelles ou tout autres auxquelles les gens présents ne peuvent rien entendre ou qui n'ont pas le pouvoir d'intéresser. Mais si on vous demande des lumières sur ce point, répondez avec obligeance, sans vous étendre indéfiniment. Ne sollicitez pas la confiance des autres, s'ils vous la donnent spontanément, n'en abusez pas. Avant de parler d'un défaut physique, voyez si, dans la compagnie, quelqu'un n'est pas affligé de ce défaut.

Ne vous plongez pas avec un autre visiteur dans un sujet de conversation que les autres ne pourraient comprendre, auquel ils ne pourraient prendre part. Ce serait aussi impertinent que de chuchoter. Ne parlez pas trop haut, mais d'une voix claire et distincte, ferme chez un homme, douce, distinguée chez une femme, musicale chez tous, ce qui s'obtient en modérant, en toutes occasions, les éclats de l'organe et en ne

laissant pas aller à l'âpreté, à la sécheresse que la colère ou la mauvaise humeur communique à la voix. Il faut encore se garder d'émailler ses discours d'expressions étranges, cela sent l'affectation ; d'employer de grands mots pour désigner de petites choses ; de prodiguer les *parfaitement*, les *évidemment*, les *assurément*, etc., etc.

ANN SEPH.

CONNAISSANCES UTILES

Pour empêcher les brides de chapeau de se couper.— Cette recette est surtout excellente pour les rubans noirs. Faites tremper les brides dans un demi verre de vinaigre, faites-les sécher, elles seront après cela inusables.

Pour blanchir les mains.— Prenez une demie once de gomme de camphre, un demi-ounce de glycérine et une livre de suif de mouton, puis mélangez. Appliquez tous les soirs.

Conservation des cerises.— Un journal hollandais indique un procédé très simple de conservation de la cerise, ce joli fruit qui vient de faire son apparition. Nous le donnons pour ce qu'il vaut. Il est si facile à essayer. On met les cerises dans un flacon que l'on bouche hermétiquement et au bout de plusieurs mois on jouit de l'agréable surprise de les retrouver intactes, aussi belles et aussi succulentes qu'au moment de la cueillette.

Emploi du lait pour le nettoyage des taches d'encre et pour le nettoyage des gants.— Qui se douterait que le lait peut nous rendre tant de services de propreté ? Pour les taches d'encre fraîches, il faut plonger la tache dans le lait chaud, et l'y laisser tremper pendant plusieurs heures. Si elles sont anciennes il faut mettre toute l'étoffe qui entoure la tache dans le lait chaud. Il faut ensuite étendre l'étoffe sur une table et sur une serviette pliée en plusieurs doubles. Chaque tache est alors frottée avec un linge fin. Ne laissez pas sécher le lait sur l'étoffe sans frotter. Lavez à l'eau tiède si le laid a laissé une auréole.

Employez le même procédé pour les gants, les blancs surtout, en les frottant avec du lait tiède et ensuite avec une flanelle bien propre.

CHOSSES ET AUTRES

— Le surplus de la récolte du blé au Manitoba sera de 2,000,000 de boisseaux.

— Mœurs d'aujourd'hui. Deux dames causent : "J'ai une visite obligatoire à faire à Mme X..... Savez-vous à quelle heure on ne la trouve pas ? ? ?"

— L'ambitieux traite ses amis comme les bâtons d'une échelle : il s'y cramponne avec les mains pour monter, puis les foule aux pieds.

— Il y a en Russie environ trente grands ducs qui sont tous proches parents du czar. Chacun d'eux reçoit de l'Etat une pension annuelle s'élevant à \$80,000. La majorité de ces nobles possèdent de grandes fortunes.

— A l'exposition de Paris 1889, il y aura un globe de 130 pieds de circonférence qui donnera toutes les divisions géographiques du monde avec les découvertes modernes. Il y aura une galerie autour, et des professeurs pour expliquer le tout. Les différents pays seront en relief, et on épargnera aucun frais.

— Un prêtre français, dont les auditeurs étaient généralement peu nombreux, prêchait l'autre jour dans l'église de son village, quand la porte était ouverte, un jans, suivi de plusieurs oies, entre dans l'église et s'avance dans l'allée. Le curé, profitant de la circonstance, passe la remarque suivante : "Je ne veux pas dorénavant trouver à redire de ce que les paroissiens n'assistent pas aux offices, parce que, quoiqu'ils ne soient pas venus, ils ont envoyé leurs représentants."

ROLE DOMESTIQUE DE LA FEMME.— A propos du rôle domestique de la femme. Socrate, dans ses instructions toujours appropriées aux besoins, aux dispositions et à la capacité de ceux qu'il voulait instruire, disait : "Pour moi, j'estime qu'une femme qui est bonne ménagère contribue tout autant que le mari à faire prospérer la maison. En effet, si l'argent vient par les opérations du mari, il s'en va d'ordinaire par les emplettes de la femme ; quand ces emplettes se font à propos, les maisons s'élèvent, quand elles se font sans discernement, les maisons déclinent."

— Le czar de Russie a donné récemment une preuve de sa grande force musculaire à un divertissement à Fredensborg. Un conjurateur allemand donnait un divertissement à la famille royale danoise en faisant des tours habiles, et montrait un talent particulier dans l'usage et l'abus des cartes. Après que la séance fut finie Alexandre III s'approcha du conjurateur, en disant qu'il connaissait un tour de carte que Herr Lowe aurait de la difficulté à faire. Ceci consistait à déchirer un paquet de 52 cartes au premier essai, prouesse que l'empereur accomplit sans la moindre difficulté, et laquelle le conjurateur avoua être incapable de faire.

L'ABUS DES CIGARETTES.— On vient de conduire à l'asile des aliénés de Lexington un jeune homme de Millersburg (Kentucky). M. Henry Vimont, que l'abus du tabac a rendu fou. Il paraît que M. Vimont en était arrivé à fumer chaque jour plus de cent cigarettes. Cette fatale passion s'était emparée de lui il y a deux ans environ, à ce moment, M. Vimont avait à Leadville (Colorado) une situation lui permettant de vivre largement, et il passait en ville pour un jeune homme modèle. Peu à peu il s'est mis à fumer avec excès, et à mesure que le nombre des cigarettes augmentait sa raison s'affaiblissait chaque jour davantage. M. Vimont en est arrivé à ne plus attendre qu'une cigarette fût finie pour en allumer une autre, au bout de quelques semaines de ce régime, la folie s'est déclarée et le fumeur imprudent est maintenant interné dans une maison d'aliénés.

N'oubliez pas que chaque copie du MONDE ILLUSTRÉ peut gagner de \$1.00 à \$50.00.

Ne payez donc pas double Prix

EN ACHETANT

A LA SEMAINE



Allez au Magasin Central de Porcelaine et vous achèterez à des conditions de paiements très avantageux ou moitié prix pour argent comptant. N'oubliez pas que je puis vendre ma belle lampe à suspension en cuiv et pour \$2.25. Mes services à souper (44 morceaux) se vendent rapidement.

AU

CENTRAL CHINA HALL

L. Deneau

2023, RUE NOTRE-DAME



CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUÉBEC

TEMPS DE PROHIBITION

CHASSE

- (47 Victoria, ch. 25 ; 50 Victoria, ch. 10)
- 1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.
- 2 L'original (mâle et femelle) en tout temps jusqu'au 1er octobre 1890.
- N. B. — Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original, du caribou et du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivants plus de 3 caribous et 4 chevreuils. Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne, à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition, il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, d'un caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

- 3 Castor, vison, loutre, martre, pékan, du 1er avril au 1er novembre.
- 4 Lièvre, du 1er février au 1er novembre.
- 5 Rat-musqué (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement,) du 1er mai au 1er avril suivant.
- 6 Bécasse, bécassines, perdrix de toutes espèces du 1er février au 1er septembre.
- 7 Macreuses, sarcelles, canards sauvages d'aucune espèce, du 15 avril au 1er septembre, (excepté harles (bec-socies), huards, goelands.) Et en aucun temps de l'année, entre 1 heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil. Il est aussi défendu de se servir d'APPELANTS, etc., durant ces heures de prohibition.

N. B.—Néanmoins dans les parties de la Province situées à l'est au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent chasser en toutes saisons de l'année, mais pour leur nourriture seulement, etc, les oiseaux mentionnés au No. 7.

- 8 Les oiseaux percheurs, tels que : les hirondelles, le tritri, les fauvettes, les moucheolles, les pics, les engoulevents, les pinsons, (rossignols, oiseaux bleu, etc), les mésanges, les chardonnerets, les grives, (merle, flûte des bois, etc.), les roitelets, le goglu, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, les hiboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur, (tourte), le martin pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs, (récollets), les pies-grèches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux.
- 9 D'enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages. En tout temps de l'année.

N. B. — Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la Province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette Province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

PECHE

- 1 Saumon (à la ligne), du 1er septembre au 1er mai.
- Saumon (à la ligne dans la rivière Ristigouche,) du 15 août au 1er mai.
- 2 Truite tachetée (de ruisseau ou de rivière, etc.) du 1er octobre au 1er janvier.
- 3 Grosse truite grise, *lunge* et *winmoniche* du 15 octobre au 1er décembre.
- 4 Doré du 15 avril au 15 mai.
- 5 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.
- 6 Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du Gouvernement de la Province de Québec.

Toute personne non domiciliée dans la province de Québec est obligée de se procurer un permis du Commissaire des Terres de la Couronne pour pêcher dans les lacs ou les rivières de la Province qui ne sont pas sous bail. Ce permis est valable pour une saison de pêche et n'est pas transférable.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 13 juillet 1888.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne.